

MOTION 2

La Chambre des Députés,

- soucieuse d'une efficacité optimale des activités de la société anonyme "Lux-Development", exécutant quasi-exclusif de la coopération bilatérale luxembourgeoise, d'un bon agencement dans la philosophie générale de la politique de coopération, d'une transparence dans les actions sur le terrain et d'une mise en oeuvre sans failles ni retards des projets de coopération,
- considérant que le changement au niveau de la direction au début de 2002,

invite le Gouvernement

- à élaborer un audit fonctionnel et organisationnel de cette société.

ERR Lydie

FAROT

DELVAUX-MENDES

D

Björns
Jos Schreuer
Jenny

WOLFFMARTIN